



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

SEPTEMBRE 2025

| OBJETS | COMMUNICATIONS |
|------------------------------------|--|
| Séance du 01 septembre 2025 | |
| Constructions | La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour la pose d'une PAC sur la parcelle n° 76. |
| Locations | La Municipalité décide d'accepter une demande de location d'un habitant hors commune pour un refuge. |
| Forêts | La Municipalité décide de signer un courrier avec le groupement forestier pour la DGE-FORET. |

Séance du 08 septembre 2025

| | |
|---------------------|---|
| Patrimoine arborisé | La Municipalité décide de donner son accord pour abattre deux arbres qui représentent un danger imminent avec une compensation à part égale sur la parcelle n° 371. |
| Constructions | La Municipalité décide de délivrer le permis de construire sur la parcelle n° 508. |

Séance du 15 septembre 2025

| | |
|--|----------------------------|
| | Aucune décision à relever. |
|--|----------------------------|

Séance du 29 septembre 2025

| | |
|---------------|--|
| Constructions | La Municipalité décide de débuter la mise à l'enquête pour la parcelle n° 324. |
| Constructions | La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour la réfection des places de parc sur la parcelle n° 60. |
| Constructions | La Municipalité décide de délivrer le permis de construire pour la pose d'une piscine démontable sur la parcelle n° 504. |
| Police | La Municipalité décide d'accepter la demande de POCAMA pour les soirées théâtrales à la grande salle les 21, 22, 28 et 29.11.2025. |
| Grande salle | La Municipalité décide de valider la demande d'utilisation pour l'assemblée d'une société régionale en 2026. |
| Préfecture | La Municipalité décide de valider la date de visite de Mme la Préfète. |
| Ramoneur | La Municipalité décide d'accepter la proposition d'engagement pour l'entreprise remplaçante qui se trouve à Oron-la-Ville. |